

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

clamation	: contact@mupras.com
se en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

N° P19- 059766

ND: 39063

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : ..... Société : .....

Actif

Pensionné(e)

Autre : .....

Nom & Prénom : *BAAZI YOUSSEF*

Date de naissance : *18/12/1980*

Adresse : *HAY DAKHLA T 70 P 09 casab*

Tél. *0661109638 / 0661201644* Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

*Dr. Ahmed TAKLAEOH  
Médecin Généraliste  
Hay Lamia Bloc C - N°2 bis  
Hay Mohammadi-Casablanca  
Tél: 05 22 20 81 38*

Cachet du médecin : ..... Date de consultation : *19/08/2020*

Nom et prénom du malade : *BAAZI YOUSSEF* Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : *HTA + Dyslipidémie et HTA artérielle*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : *21.08.2020*

Signature de l'adhérent(e) : .....

*BAAZI YOUSSEF*

*21.08.2020*

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/08/2022	?	12000		<p style="text-align: right; font-size: small;">Dr. Ahmed LAKLAZ Médecin Dentiste Hay Lamia Bld 100 Hay Mohammadi Casablanca Tél: 05 22 62 81 36</p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ALOUATI Bd. Fouarat , Hay Mohammadi Casablanca Tél: 0522 60 16 75	19/08/2022	5999.30

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

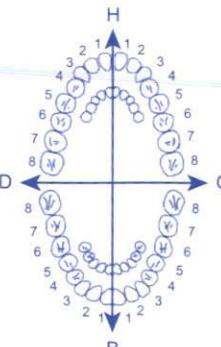
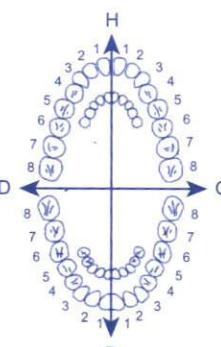
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 255334112 00000000 00000000 355334111	D 00000000 00000000 00000000	G 21433552 00000000 00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'

DOCTEUR AHMED LAKLAECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux publics

Pharmacie ALOUATI

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

Hay lamia, Bloc 6 N°2 Bis, Hay Mohammedi

Bd. Fouarat , Hay Mohammedi

الدكتور أحمد لقلالش

طب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي لميا بلوك 6 رقم 2 مكرر الحي المحمدى

Casablanca

عين السبع - الدار البيضاء 75

Tél: 0522 60 16 75

الهاتف: (0) 522 62 81 38

Ain Sebâa-Casablanca

Tél : (0) 522 62 81 38

Casablanca, le :

19/08/2020 الدار البيضاء في.....

Tr. BASSI Youssef

2x 98.90

1/ ANLOR 10mg (2btl) 8.5  
2g

2x 153.00 Mili - Caneel

2/ TANZYLAR 100mg (2btl)  
57.80 10ml x 2btl 8.5

3/ L-DUR 50mg  
35.00 Mili - les 8.5

4/ BUCIDON 25 g  
50.00 20g 33 8.5

5/ Acror 10g  
mili 1/les 8.5

Dr. Ahmed LAKLAECH  
Médecin Général  
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 Bis  
Hay Mohammedi  
Tél: 05 22 62 81 38

6/ Dolicox Goyz h 144  
169.00 multi-gard



7/ DVC ASTAVAS Doyz  
37.00 multigard



8/ Mycosten vernis  
146.60 multigard

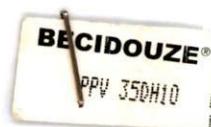


Dr. Ahmed LAKLALCH  
Médecin Généraliste  
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis  
Hay Mohammadi Casablanca  
Tél: 0522 52 81 38

Dr. Ahmed LAKLALECH  
Médecin Généraliste  
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis  
Hay Mohammadi Casablanca  
Tél: 0522 52 81 38

999.35

Pharmacie ALOUATI  
Bd. Fouarat, Hay Mohammadi  
Casablanca  
Tél: 0522 60 16 75



LOT: GB91639  
PER: 08/2022  
PPV: 185 DH 00